



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	10	11.12	25
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
5 décembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIT Florence, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BERTHIER Patrick pouvoir donné à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à AUBRY Michel, HONERCHICK Romain pouvoir donné à MAITRE Pierre-Frédéric, LEGER Walter pouvoir donné à NICOLO Denis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PETIOT Claude pouvoir donné à PETIT Florence, VERVERSCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DEREPAIS Martine, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HUGUET Patrick, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, PIOT Bernard, VAN-RYSEGHEM Isabelle, YOT Olivier, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents.....29
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....14
Votants.....36

10) DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET GENERAL

Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Madame Marie Noelle RIGOLLOT, Vice-Présidente

Le rapporteur expose que des opérations comptables pour constater le recouvrement des avances remboursables des entreprises étant intervenues dans la construction du complexe aquatique doivent être passées. Il s'agit d'écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Ces écritures représentent un montant de 86 660.18 €.

Des crédits ont été inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 041 en dépenses et en recettes pour 189 390 €. Cependant, les crédits n'ont pas été affectés à l'opération 10009 « Complexe aquatique » or les crédits d'investissement sont votés par opération, il convient donc de réaffecter 90 000 € de ces crédits sur l'opération 10009 « Complexe aquatique ».

Par ailleurs, il convient d'ajuster les crédits relatifs aux opérations comptables d'amortissement.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

- En dépenses d'investissement :
 - Chapitre 041 - Compte 2313 – hors opération : - 90 000 €
 - Chapitre 041 - Compte 2313 – opération « 10009 Complexe Aquatique » : + 90 000 €
- En recettes d'investissement :
 - Chapitre 041 - Compte 238 – hors opération : - 90 000 €
 - Chapitre 041 - Compte 238 – opération « 10009 Complexe Aquatique » : + 90 000 €
 - Chapitre 021 – compte 021 : - 800 €
 - Chapitre 040 – compte 28188 : + 800 €
- En dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 023 – compte 023 : - 800 €
 - Chapitre 042 – compte 6811 : + 800 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur HACKEL Claude

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 décembre 2025

Philippe BORDE,



Président

